



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 10
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 19
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 mars 2018

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Amaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

FINANCES

DL.18.021 - Approbation du compte administratif du budget Ville - 2017

Christian DUMAS expose :

En préambule, il est à noter que le compte administratif 2017 est particulier du fait des transferts de compétences qui ont fait l'objet de conventions de gestion avec la Métropole et qu'en conséquence le comparatif entre 2016 et 2017 sera difficile.

Présentation du compte administratif 2017 :

• **Le total de la section de fonctionnement est de :**

- 11 696 828,99 € en dépenses nettes,
- 11 948 474,74 € en recettes nettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (1)	2 140 033,38 €
Charges de personnel	7 371 106,02 €
Atténuation de produits (2)	176 519,70 €
Opérations d'ordre (3)	238 660,96 €
Autres charges de gestion (4)	584 563,30 €
Charges financières	174 585,45 €
Charges exceptionnelles	1 011 360,18 €
Total	11 696 828,99 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Atténuations de charges (5)	167 240,18 €
Produits des services	1 245 268,62 €
Impôts et taxes	9 504 329,64 €
Dotations et participations	862 537,67 €
Autres produits de gestion courante (6)	82 856,02 €
Produits exceptionnels (7)	58 957,98 €
Opérations d'ordre (8)	27 284,63 €
Total	11 948 474,74 €

- (1) Entretien des bâtiments, du matériel
(2) Fonds de péréquation
(3) Amortissements
(4) Subventions

- (5) Remboursements IJ
(6) Loyers
(7) Remboursements sinistres,
(8) Travaux en régie

- **Le total de la section d'investissement est de :**

- 4 261 139,67 € en dépenses nettes,
- 2 963 486,75 € en recettes nettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre (1)	295 443,54 €
Excédents (eau) de fonct. capitalisés	142 180,83 €
Immobilisations incorporelles (2)	31 615,68 €
Subventions d'équipement versées	90 000,00 €
Immobilisations corporelles (3)	557 750,71 €
Travaux en cours	974 945,12 €
Autres immobilisations financières	9 306,55 €
Total des opérations pour compte de tiers (métropole)	1 646 194,78 €
Emprunts et dettes	513 702,46 €
Total	4 261 139,67 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre (4)	506 819,87 €
Dotations et fonds Divers (5)	441 868,69 €
Subventions reçues	338 352,88 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	30 250,53 €
Total des opérations pour compte de tiers (métropole)	1 646 194,78 €
Total	2 963 486,75 €

- (1) Travaux en régie, opérations patrimoniales
 (2) Frais d'études, logiciels
 (3) Acquisitions foncières, travaux d'aménagements

- (4) amortissements, cessions
 (5) FCTVA, taxe d'aménagement

Quelques ratios :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général (% du budget de fonctionnement)	25,66 %	23,07%	25,15%	28,98%	23,05%	22,67%	21,41%	18,30%
Charges de personnel (% du budget de fonctionnement)	57,44%	49,68%	56,80%	57,78%	57,26%	60,20%	66,65%	63,02%
Autres charges de gestion courante (% du budget de fonctionnement)	6,10%	12,51%	9,49%	5,55%	5,19%	5,51%	5,65%	5,00%
Charges financières (% budget de fonctionnement)	2,65%	2,76%	2,61%	2,19%	1,89%	1,76%	1,79%	1,49%

1° SECTION DE FONCTIONNEMENT

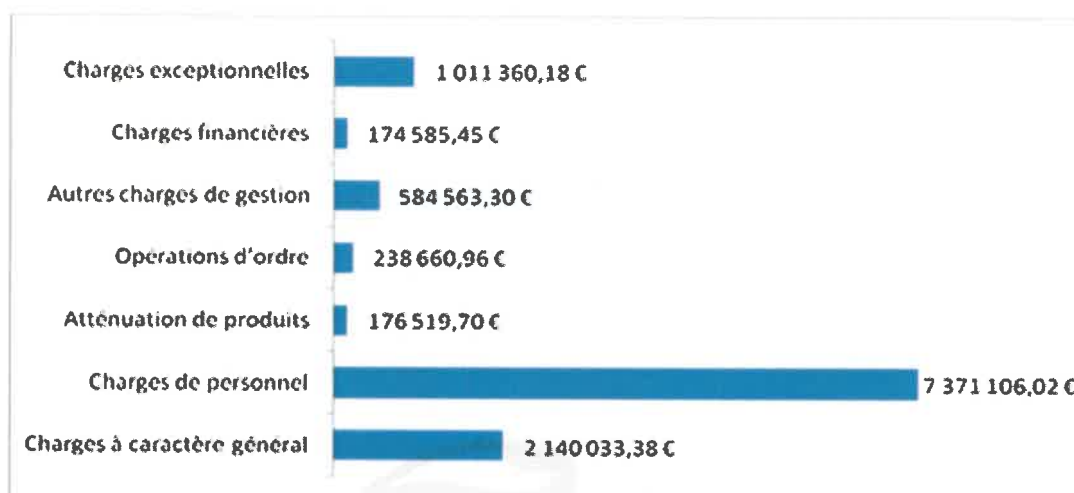
La section de fonctionnement retrace l'ensemble des opérations courantes régulières. Elles sont constituées des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de service, produits fiscaux).

A - Dépenses de fonctionnement :

Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2008 et 2017 (en K€) :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général (011)	2 455	2 492	2 532	2 716	2 753	3 341	2 876	2 749	2 311	2 140
Charges de personnel (012)	5 758	5 525	5 666	5 849	6 217	6 660	7 144	7 298	7 194	7 371
Autres charges de gestion courante (65)	645	618	602	1 473	1 039	640	648	668	614	585
Atténuations de produits (014)	117	1	0	87	77	23	66	144	166	177
Charges financières (66)	480	269	262	325	286	252	236	213	193	175
Charges exceptionnelles (67)	27	131	4	12	99	52	94	48	40	1 011
Sous total dépenses réelles	9 483	9 035	9 065	10 462	10 471	10 967	11 064	11 120	10 516	11 458
Opérations d'ordre	557	496	800	1 311	475	559	1 412	1 004	276	239
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 039	9 531	9 865	11 774	10 945	11 527	12 476	12 124	10 793	11 697

En 2017 les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 11 696 828,99 €. Ces dépenses enregistrent une augmentation de 8,38 % par rapport à 2016.



Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 140 033,38 €

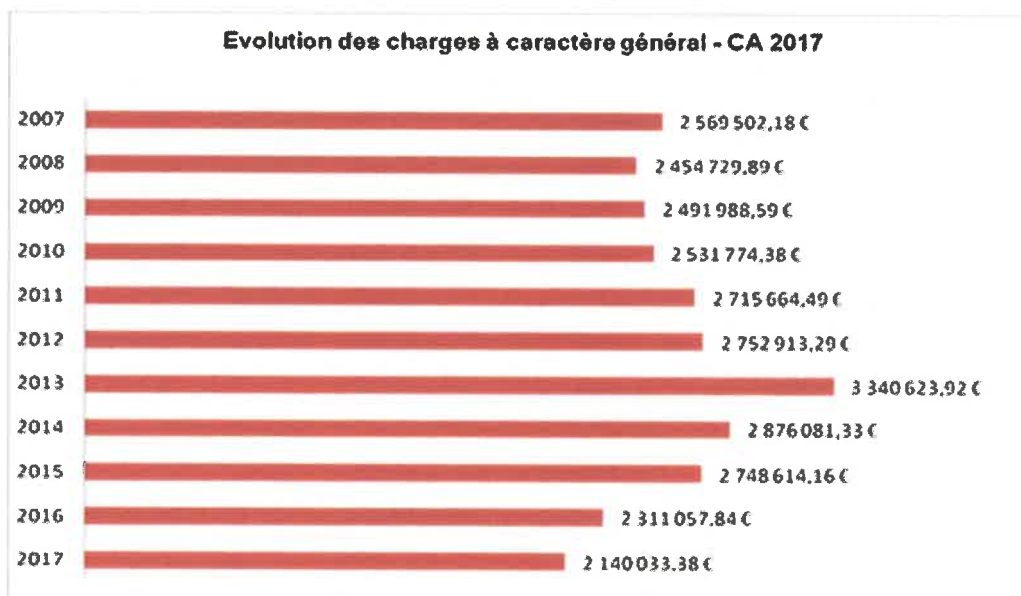
Elles représentent 18,30 % du budget de fonctionnement. Elles regroupent les dépenses « usuelles » à savoir les achats, les fluides, les locations, les entretiens et les réparations, les assurances, les honoraires, les frais d'affranchissement etc...

Ce chapitre est en baisse de 7,40 % par rapport à 2016 notamment du fait des compétences transférées (voirie, propreté).

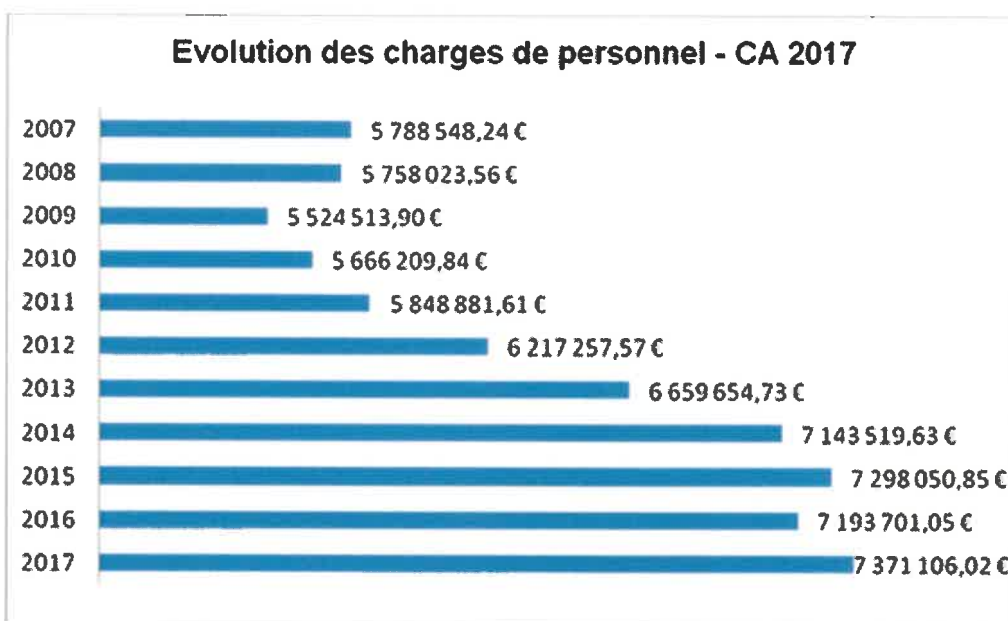
On notera :

- une diminution du coût des locations mobilières (- 32,78%) et de la maintenance (-5,33 %)
- et une baisse de l'imposition (taxe foncière sur les logements communaux) - 9,97 %.

Cette diminution est due à une maîtrise des dépenses sur l'ensemble des postes. On peut noter en particulier une baisse sur les locations des photocopieurs et de la maintenance qui est due au marché de location et maintenance des copieurs avec Saint Jean de la Ruelle et La Chapelle Saint Mesmin qui nous est très favorable par rapport aux contrats précédents.



Chapitre 012 - Charges de personnel : 7 371 106,02 €



Il s'agit du premier poste de dépense. Les frais de personnel représentent 63,02 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est en hausse de 2,47 %. Les charges de personnel sont en augmentation du fait de l'intégration, pour 2017, des agents du service de l'eau (121 633,95 €) et de plusieurs éléments structurels (hausse des cotisations, avancement de grade, d'échelons, participation à la protection sociale) et ce malgré la maîtrise des remplacements temporaires (arrêts maladie) et permanents (départ à la retraite ou par voie de mutation).

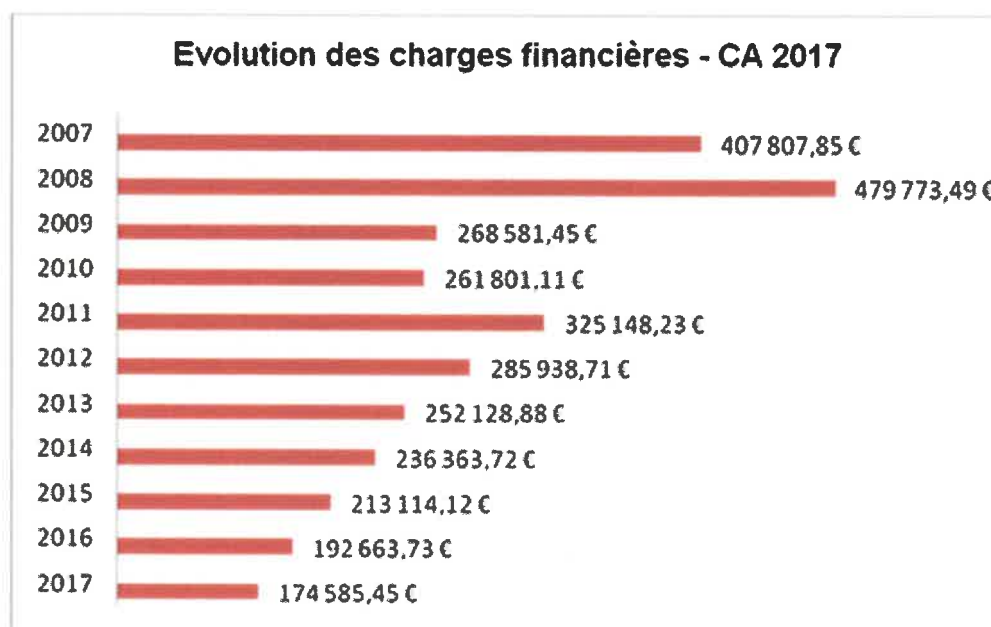
Cette augmentation est à minorer des remboursements de la métropole pour les salaires du service de l'eau (121 633,95 €), des contrats aidés (96 827,63 €) et des indemnités journalières (167 240,18 €).

Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante : 584 563,30 €

Ces charges représentent 5,00 % des dépenses de fonctionnement et sont en diminution de 4,80 %. Sur ce chapitre sont principalement comptabilisées les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS (les subventions exceptionnelles sont comptabilisées quant à elles au chapitre 67) et les indemnités aux élus. La diminution est notamment due à la baisse appliquée de 10 % aux subventions versées aux associations.

Chapitre 66 – Charges financières : 174 585,45 €

Ces charges représentent 1,49 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont en baisse de 9,38 %. Ce montant s'explique par la baisse des taux variables et de la dette de la commune. En 2009 et 2010 ces taux avaient déjà considérablement baissé.



Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 011 360,18 €

Les charges exceptionnelles sont par définition non récurrentes d'une année à l'autre. Ces dépenses comprennent principalement les subventions exceptionnelles aux associations (dont les transports), les bourses et prix et les remboursements de stage BAFA.

En 2017, le résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau a été intégré à celui de la ville pour être reversé à la métropole sur ce compte pour un montant de 938 337,43 €.

Les opérations d'ordre : 238 660,96 €

Elles se décomposent comme suit :

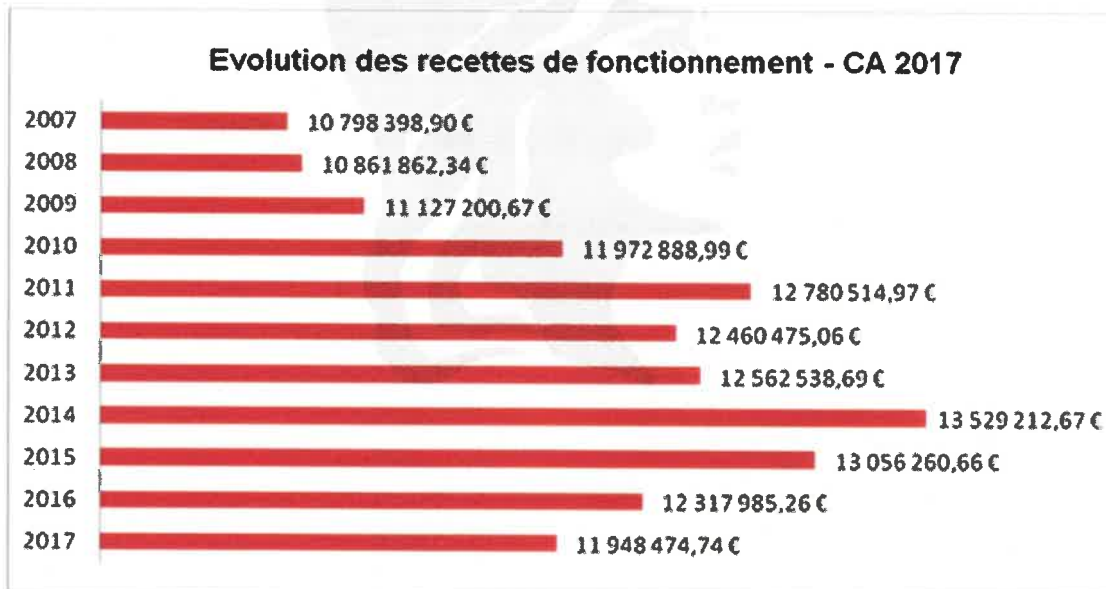
675 : valeurs comptables des immobilisations cédées..... 5 835,23 €

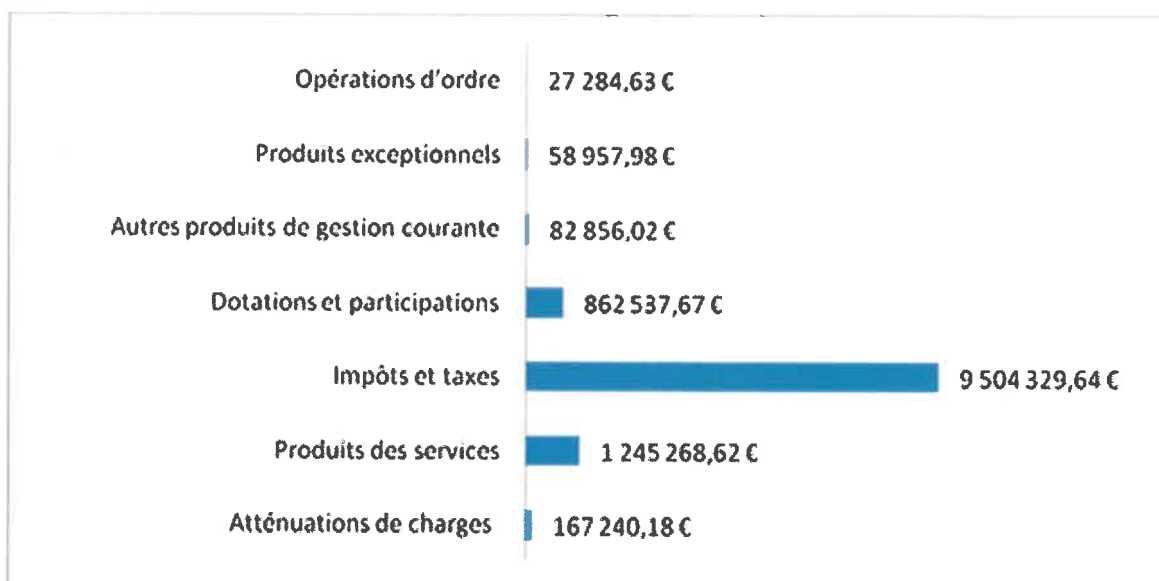
676 : Différence sur réalisations transférées en investissement..... 60,00 €

681 : dotations aux amortissements..... 232 765,73 €

B - Recettes de fonctionnement :

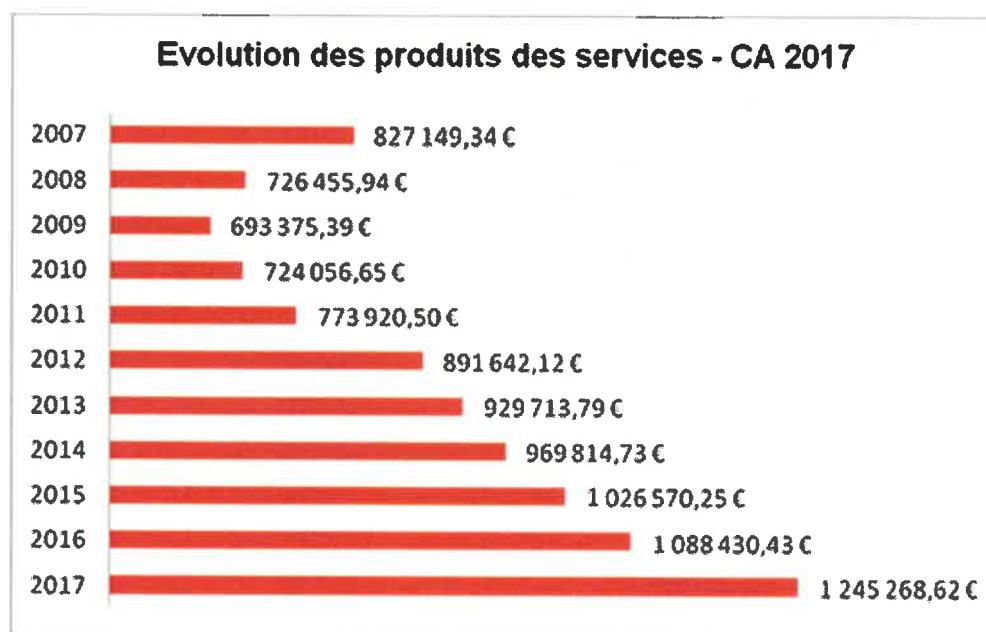
En 2017 les recettes de fonctionnement se sont élevées à 11 948 474,74 €. Les recettes sont en baisse de 3,00 % par rapport à 2016. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de l'attribution de compensation suite aux transferts de compétences à la métropole (- 21,68 %).





Chapitre 70 – Produits des services: 1 245 268,62 €

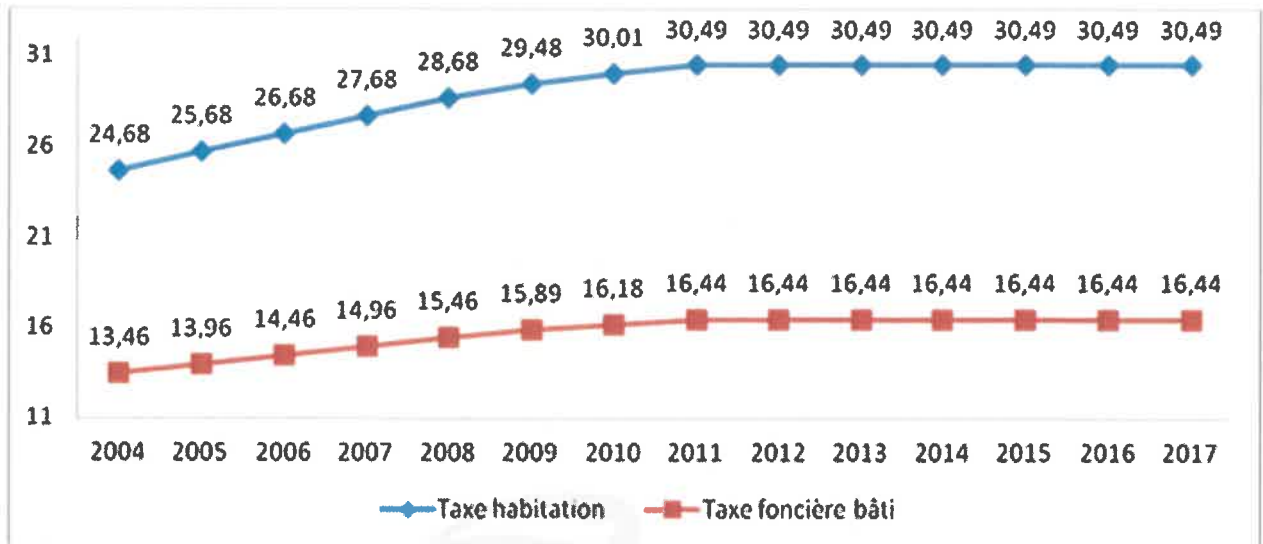
Les produits de services, qui recouvrent principalement les recettes de facturation des prestations rendues par la ville, augmentent de 14,41 %. Ces produits représentent 7,64 % des recettes de fonctionnement. On notera que cette augmentation est notamment due aux remboursements de la métropole pour les salaires du service de l'eau (121 633,95 €) et la quote-part des emprunts sur les compétences transférées (205 031,06 €).



Chapitre 73 – Impôts et taxes: 9 504 329,64 €

Composé de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières, le produit de la fiscalité directe locale est la ressource principale de la ville d'Ingré. Ce chapitre contribue à hauteur de 58,33 % aux recettes de fonctionnement.

Taux votés par la commune



Il est à noter que depuis 2011, les taux de fiscalité locale n'ont pas augmenté.

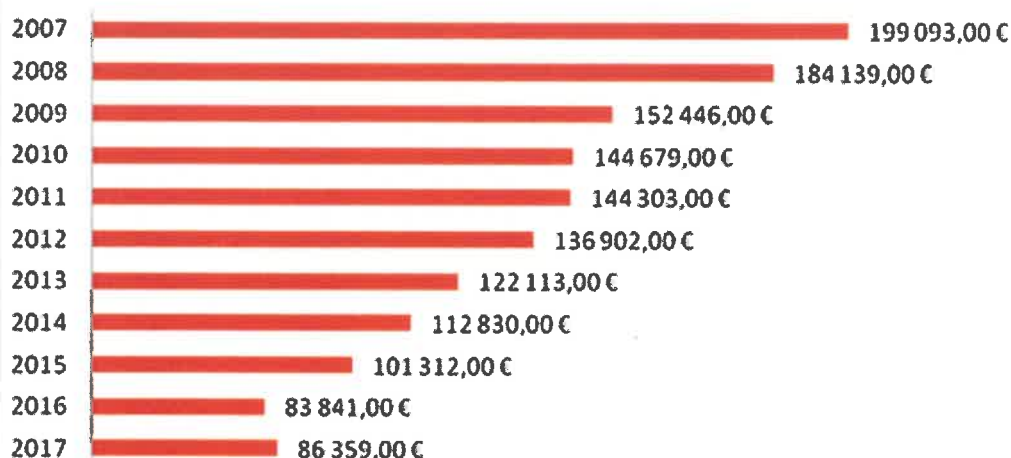
Evolution des contributions directes TH-TFB-TFNB - CA 2017



Chapitre 74 – Dotations et participations : 862 537,67 €

En hausse de 6,37 %, elles contribuent à hauteur de 5,29 % aux recettes de fonctionnement. À noter que les allocations compensatrices de l'État sont en hausse de 3,00 % (tableau ci-dessous). De même il est très important de noter la baisse de la dotation globale de fonctionnement de près de 68,23 %. Par contre, la participation des autres organismes (CAF) est en très forte augmentation du fait d'un changement d'imputation (auparavant au chapitre 70).

Montant des allocations compensatrices de l'Etat - CA 2017



Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 82 856,02 €

Les autres produits de gestion courante sont de 82 856,02 €. Ces recettes recouvrent principalement les loyers perçus par la commune.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 167 240,18 €

Il s'agit des remboursements sur rémunération des agents en arrêt maladie. Ce poste vient en diminution du chapitre 012 (frais de personnel).

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 58 957,98 €

Est comptabilisée dans ce chapitre la vente :

- d'un véhicule Jumper pour 2 750 €
- d'un tracteur pour 1 200 €
- de matériel (mobilier, chambre froide) par webenchères pour 2 899 €

Le reste provient de divers remboursement de sinistres.

Opérations d'ordre: 25 081,90 €

Elles se décomposent comme suit :

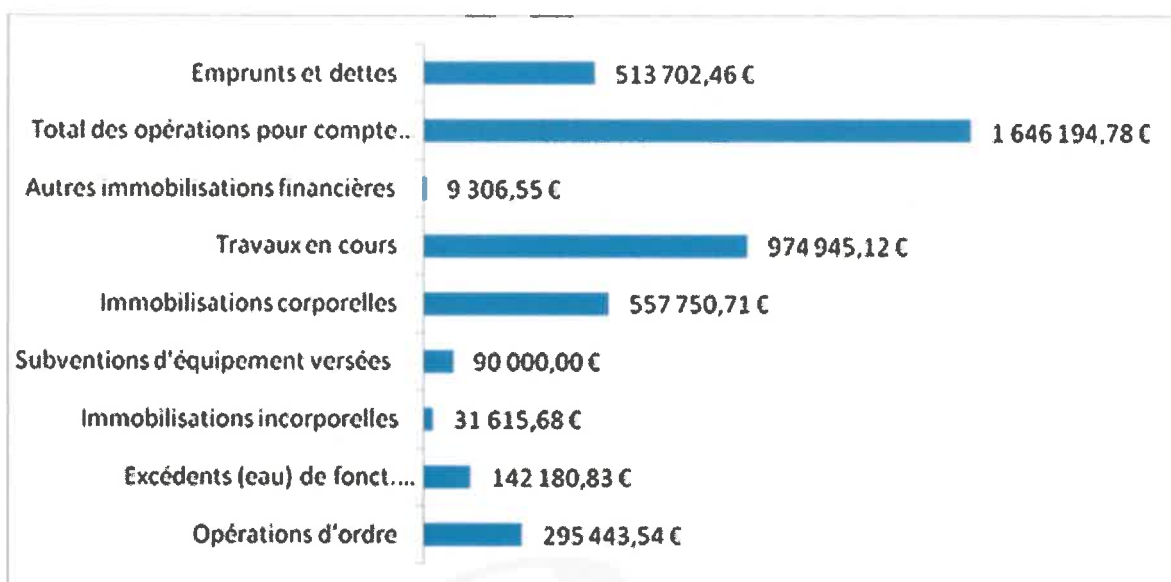
Compte 722 - Travaux en régie : 25 081,90 €

2° / SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la ville (acquisitions, ventes, travaux,...).

A - Dépenses d'investissement :

En 2017 les dépenses d'investissement se sont élevées à 4 261 139,67 €.



Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 31 615,68 €

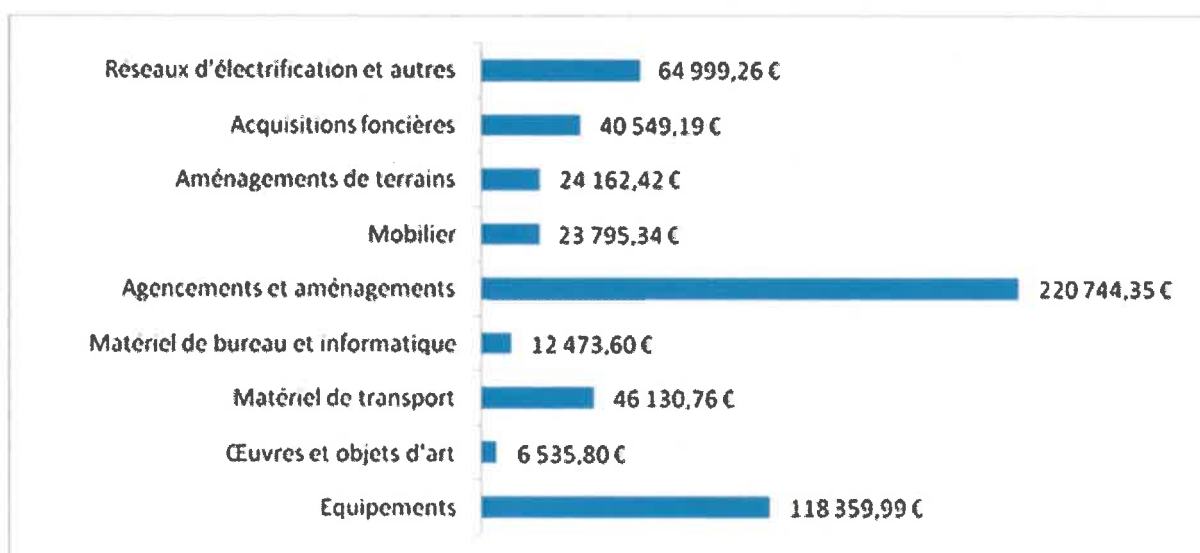
On notera pour l'année 2017 l'acquisition de logiciels pour un montant de 11 659,68 € et des études pour un montant de 19 956 €.
(voir liste sur synthèse budgétaire Excel – CA -budget ville)

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 90 000,00 €

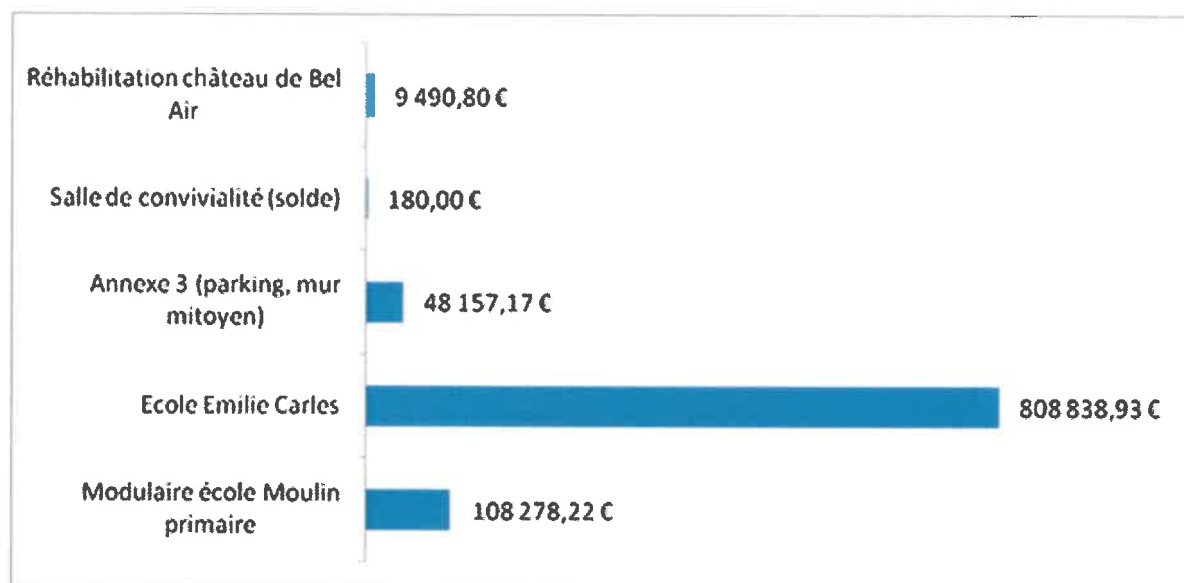
Il s'agit d'une participation pour la réhabilitation du foyer Adoma.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 557 750,71 €

Les travaux d'aménagements en 2017 sont principalement l'aménagement du self, d'une cuisine à la halte garderie, la réfection de l'éclairage des tennis, l'installation d'alarmes anti-intrusion.



Chapitre 23 – Travaux en cours : 974 945,12 €



Chapitre 27 – Créances sur les particuliers : 9 306,55 €

Il s'agit du raccordement électrique pour le modulaire de l'école primaire du Moulin.

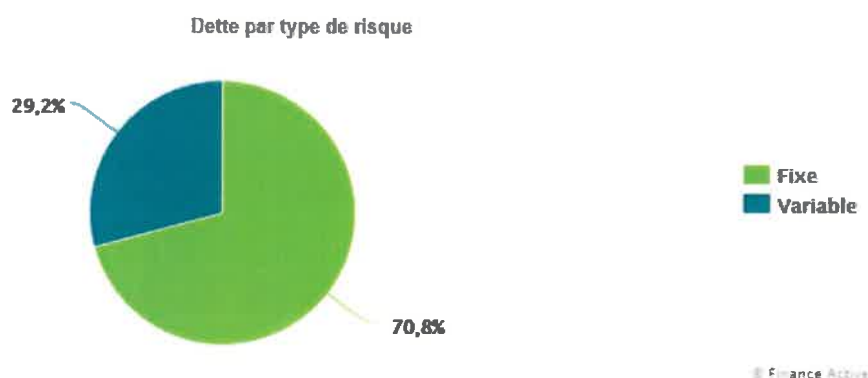
Chapitre 458 – Opérations pour compte de tiers : 1 646 194,78 €

Il s'agit des dépenses faites dans le cadre des conventions de gestion pour les compétences transférées à la Métropole.

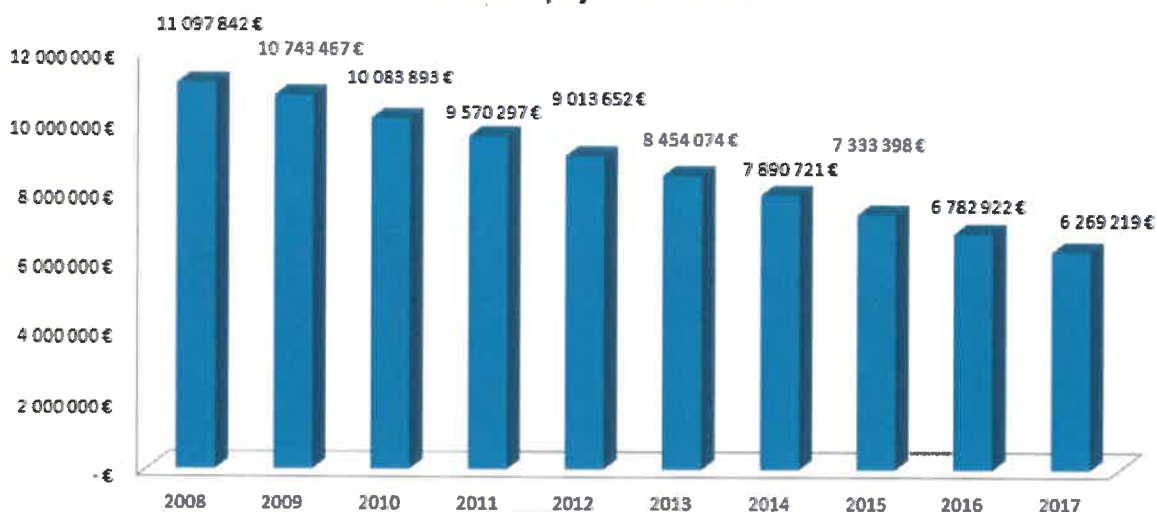
Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt en capital : 513 702,46 €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 513 702,46 €. Depuis 2008 la stratégie financière de la ville d'Ingré se caractérise par une volonté de désendettement à la fois pour réduire les frais financiers, mais également pour libérer de nouvelles marges de manœuvre.

Dettes par type de risque (taux)



Evolution et projection de la dette



Chapitre 10 – Dotations : 142 180,83 €

Il s'agit du reversement à la Métropole du résultat d'investissement 2016 du budget annexe de l'eau.

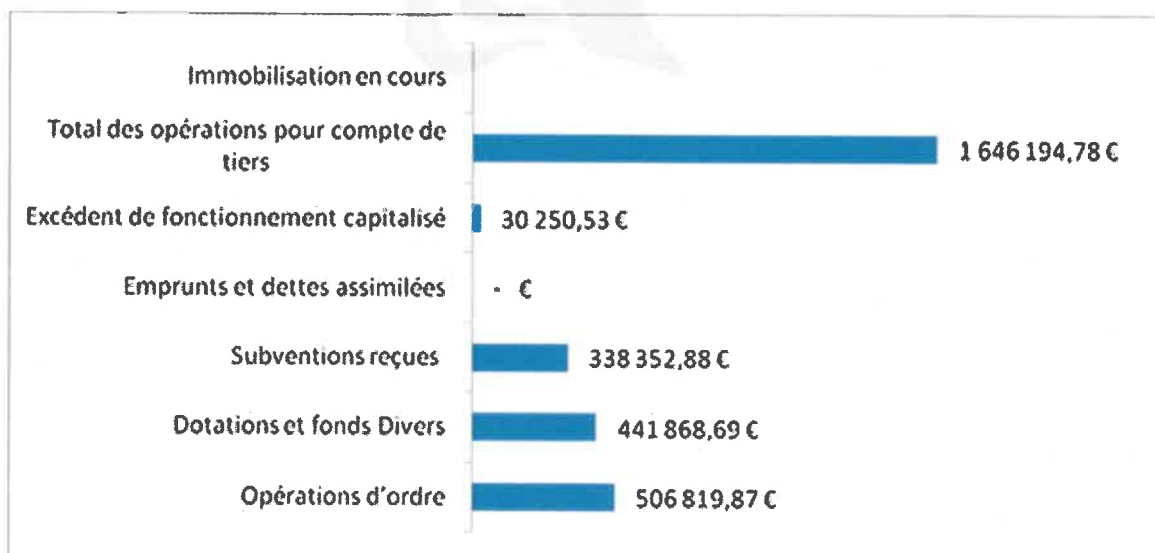
Les opérations d'ordre : 295 443,54 €

Elles se décomposent en :

- Valeur de travaux réalisés en régie..... 25 081,90 €
- Moins valeur sur cessions d'éléments d'actif 2 202,73 €
- Opérations patrimoniales 268 158,91 €

B - Recettes d'investissement :

En 2017 les recettes d'investissement se montent à 4 195 013,50 €.



Chapitre 10 – Dotations : 441 868,69 €

Ce chapitre se compose du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et de la taxe d'aménagement.

Le FCTVA, d'un montant de 185 278 €, correspond au remboursement par l'Etat de la TVA payée par la collectivité sur les investissements réalisés 2 ans avant, donc en 2015.

La taxe d'aménagement s'élève à 256 590,69 €.

Chapitre 13 – Subventions reçues : 338 352,88 €

Les subventions d'investissement sont en augmentation. Cependant étant non récurrentes d'une année à l'autre mais étant liées à des projets, il est normal d'observer des fluctuations à la baisse ou la hausse d'une année à l'autre.

Les projets subventionnés en 2017 ont été les suivants :

Fonds d'investissement pour Emilie Carles.....	83 625,32 € (Etat)
Amendes de police.....	8 242,00 € (Département)
Construction de la salle de convivialité Alfred Domagala.....	81 510,00 € (Département)
Terrain de football synthétique.....	68 602,00 € (Département)
Construction d'un pas de tir à l'arc.....	22 868,00 € (Département)
Travaux à la halte garderie.....	2 044,56 € (CAF)
Terrain de football synthétique (solde).....	110 000,00 € (Région)
Terrain de football synthétique.....	65 700,00 € (Fédération Française de Football)

Chapitre 458 – Opérations pour compte de tiers : 1 646 194,78 €

Il s'agit des remboursements suite aux dépenses faites dans le cadre des conventions de gestion pour les compétences transférées à la Métropole.

Les opérations d'ordre : 506 819,87 €

Contrepartie comptable des dépenses d'ordre de fonctionnement, les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements, des sorties de l'actif comptable des biens cédés et des plus-values réalisées sur les cessions.

- Amortissements.....	232 765,73 €
- Plus value sur cession d'actif.....	60,00 €
- Sorties d'actif (terrains).....	5 835,23 €
- Opérations patrimoniales.....	268 158,91 €

- **Les résultats du compte administratif 2017 se présentent ainsi :**

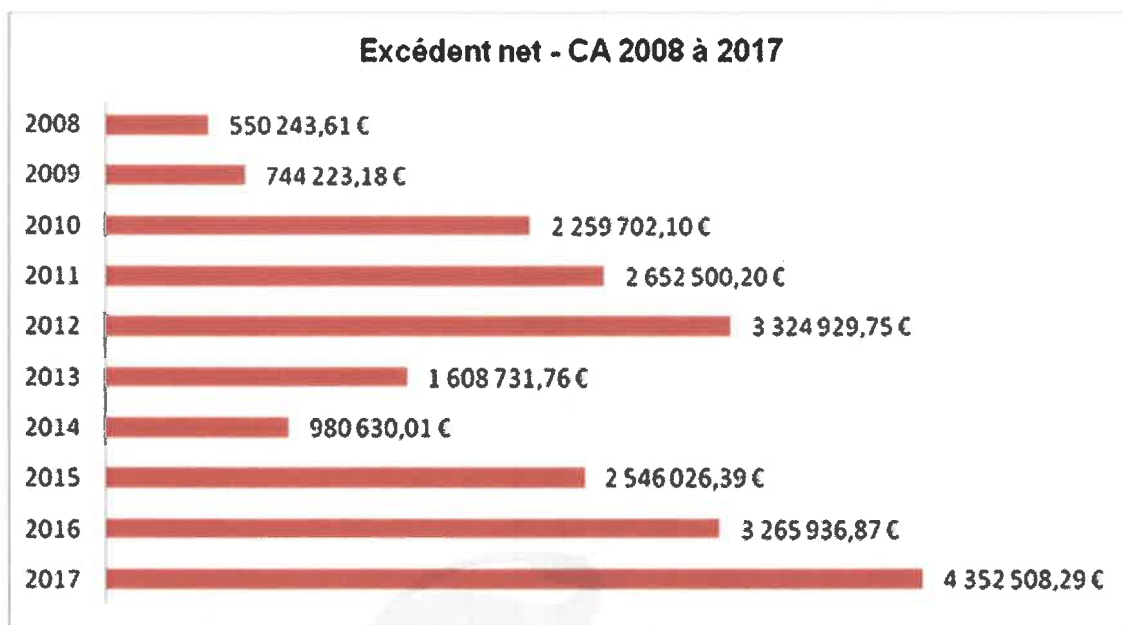
- Section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2017 présente un excédent de 251 645,75 €. Après report du résultat 2016 (4 346 455,13 €), le résultat de clôture est de 4 598 100,88 €.

- Section d'investissement

Le résultat de l'exercice 2017 est déficitaire de 1 297 652,92 €. Le report de l'excédent 2016 étant de 1 231 526,75 €, le résultat de clôture est un déficit de 66 126,17 €. Compte tenu du solde déficitaire des restes à réaliser, (recettes – dépenses), de 179 466,42 €, le déficit de cette section est de 245 592,59 €.

Compte tenu du résultat des deux sections, le compte administratif 2017 présente un excédent net de 4 352 508,29 €.



Après présentation en Commission « Finances, Ressources Humaines » du 6 mars 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017, les résultats du compte administratif étant identiques à ceux du compte de gestion.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 19 pour et 10 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Loïc FAYON, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN) les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 3 avril 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 3 avril 2018

Publication le : 4 avril 2018

Notification le : 4 avril 2018

Le Maire

Christian DUMAS.

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Situation nette	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture						
Exercice N-1 (a)		4 346 455,13 €		1 231 526,75 €	- €	5 577 981,88 €
Opérations de l'exercice	11 696 828,99 €	11 948 474,74 €	4 261 139,67 €	2 963 486,75 €	15 957 968,66 €	14 911 961,49 €
(Résultat de l'exercice) (b)	251 645,75 €		-1 297 652,92 €		-1 046 007,17 €	
Totaux	11 696 828,99 €	16 294 929,87 €	4 261 139,67 €	4 195 013,50 €	15 957 968,66 €	20 489 943,37 €
Résultats de clôture						
Exercice en cours (a+b)		4 598 100,88 €		66 126,17 €	- €	4 531 974,71 €
Restes à réaliser			258 604,10 €	79 137,68 €	258 604,10 €	79 137,68 €
Résultats RAR (c)			-	179 466,42 €	-179 466,42 €	
Totaux cumulés	11 696 828,99 €	16 294 929,87 €	4 519 743,77 €	4 208 025,01 €	16 216 572,76 €	20 569 081,05 €
Résultats définitifs (a+b+c)	4 598 100,88 € (E)		-245 592,59 € (D)		4 352 508,29 € (E)	
E = excédent D = Déficit						

Acte à classer

DL-18-021

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-04-03T16-15-35.00 (MI210303350)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180327-DL-18-021-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Approbation du compte administratif du budget v
- 2017

Date de décision : 27/03/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Niveau réservé à "Actes Budgétaires" :
7.1.2.4. Compte administratif - Délibéré avec compte.

Acte : DL.18.021-FIN-Approbation du compte administratif du budget Ville - 2017.PDF
Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/18 à 16:15

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 03/04/18 à 16:15

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 03/04/18 à 16:23